

## **Manuel pour une grève de la faim des sans papiers.**

Dans les années passées, beaucoup de sans papiers ont commencé une grève de la faim. Beaucoup ont obtenu un permis de séjour mais d'autres ont mené des actions, ont jeuné, ont souffert, ont pris de grands risques sans résultats satisfaisants.

Des différentes grèves de la faim, il y a des leçons à tirer. Ce n'est pas par hasard que certains groupes ont obtenu des résultats pendant que d'autres groupes n'ont rien obtenu. Ce manuel veut refléter des expériences acquises. Mieux on est préparé, mieux seront les résultats.

Est-ce qu'une grève de la faim compense toutes les souffrances ? Si nous nous basons sur les résultats obtenus dans le passé, nous devons dire "oui", même si dans le futur, il est difficile à prévoir les réactions des politiciens.

### **1. Des conditions préalables**

1. Participez à une grève de la faim, vous le faites de votre plein gré. Personne ne peut vous obliger et vous êtes 100 % motivé.
2. Les grévistes de la faim doivent être informés de toutes les conséquences qu'il peut y avoir suite à une grève de la faim sur le plan médical, psychologique, administratif et juridique. Nous en revenons plus tard dans ce texte. Ils doivent savoir qu'une grève de la faim peut durer souvent 55 jours et même plus.
3. Ils doivent comprendre qu'une grève de la faim amène beaucoup de souffrance, un risque de lésions incurables et même un danger de mort.
4. Personne ne peut obliger quelqu'un à participer à une grève de la faim, ni l'obliger de continuer ou d'arrêter. Ceci reste la décision individuelle de chaque participant. Mais une grève de la faim n'est pas non plus un jeu ou une course d'élimination. Les grévistes de la faim qui se retirent, affaiblissent la chance de réussir. Fondamentalement, une grève de la faim est un événement de groupe dans lequel le groupe a une responsabilité vis à vis de l'individu et l'individu a une responsabilité vis à vis du groupe. Une bonne communication dans le groupe est indispensable.
5. Pour augmenter la chance de réussir, il faut dès les préparations de la grève de la faim, inviter des belges expérimentés à participer à l'action. Ils soutiennent les grévistes de la faim, ils peuvent aider à construire l'action, ils ont des contacts, etc... Aussi, ils forment le pont vers l'opinion publique et la politique belge. Il est important que la Flandre, Bruxelles et la Wallonie soient représentés. Ils connaissent la politique belge et régionale, la culture et les coutumes. Ils ont des contacts avec les médias, les politiciens, des organisations, des groupes d'actions et autres personnalités importantes. Ils représentent la solidarité belge avec les grévistes de la faim. Ceci n'est pas négligeable vis à vis de l'opinion publique mais peut aussi jouer un rôle important lors des négociations.
6. Une grève de la faim a encore plus de chance à réussir lorsque des belges de la délégation, jeunent, eux aussi. Ceci n'est pas nécessaire dès les premiers jours.
7. Aussi le choix de l'endroit, où la grève de la faim se déroulera, est très important. Il faut

choisir un endroit bien situé : une grande salle, une église, ... où les grévistes de la faim peuvent se trouver côte à côte. Une maison avec des grévistes dans différentes chambres sur différentes étages, serait un mauvais choix. Il est nécessaire que les participants puissent se soutenir mutuellement. Il faut prévoir une place séparée, si les participantes féminines le désire. Il est nécessaire de prévoir assez de sanitaire. Contrôlez si le sanitaire est propre et fonctionnel. Dans le cas ou des enfants, des femmes enceintes, des malades et des personnes âgées séjournent dans le même lieu de la grève de la faim, il peut être utile de disposer d'une petite cuisine.

8. De préférence le groupe des grévistes de la faim est assez étendu. Le nombre est déterminé par la place disponible. **Il faut veiller que l'événement de groupe est vivable. N'oubliez jamais que ce groupe devra vivre durant plusieurs semaines, parfois deux mois, dans le lieu choisi, donc n'exagérez pas le nombre.**

9. Choisissez le bon moment pour commencer une grève de la faim : l'hiver ou les vacances parlementaires ne sont pas les meilleurs moments.

10. Avant que la grève de la faim commence, ou au plus tard dans la première semaine, vous faites le nécessaire pour l'encadrement pratique :

- un groupe médical pour l'encadrement sur le plan santé
- des responsables pour les matelas, de l'eau, sanitaire etc...
- des responsable de la communication interne, surtout si à l'intérieur du groupe on parle plusieurs langues.

## **2. Des questions prioritaires juste avant, au début et pendant la grève de la faim.**

1. Vous vous mettez d'accord combien de personnes et qui participe à la grève de la faim, tenant compte avec la grandeur du lieu, l'hygiène, les désirs ou les exigences du propriétaire du bâtiment, etc...

2. Vous faites une liste avec les personnes qui font la grève de la faim. Vous notez le numéro du dossier de l'Office des Etrangers, le nom et prénom, la nationalité, l'adresse et le numéro de GSM. Des personnes sans adresse donnent l'adresse du lieu de la grève de la faim ou par exemple l'adresse du curé, à condition qu'il est d'accord. **N'oubliez pas de noter également le nom du partenaire et des enfants des grévistes, pour qu'ils obtiennent les mêmes papiers.**

3. Une fois que la grève de la faim est en cours pendant quelques jours, la liste ne peut plus changer. Confiez cette liste seulement à quelques personnes (par ex. aux responsables des différentes groupes et/ou au porte-parole de la délégation) Ne donnez cette liste sous aucun prétexte à l'Office des Etranger. (elle reçoit la liste après un accord).

4. Des porte-paroles sont indiquées par et parmi les grévistes de la faim. **Faite attention que tout le monde se sente représenté.** Des expériences nous montrent qu'il ne vaut mieux pas choisir des portes-paroles qui ne participent pas à la grèves de la faim.

5. Vous composez une délégation qui sera charger d'exécuter les exigences des grévistes de la faim. Cette délégation détermine la tactique et la stratégie et sera chargée avec la négociation.

La délégation indique des responsables de presse néerlandophone et francophone.

6. La délégation sera composée de préférence par les porte-paroles des grévistes de la faim, complété avec un ou plusieurs belges, qui ont reçu la confiance de tous les grévistes de la faim. Au sein de cette délégation, vous choisissez une personne porte-parole, qui sera chargée des contacts avec le ministère, le cabinet et l'Office des Etranger. Si vous voulez impliquer un avocat, donnez lui la tâche de conseiller juridique et non de négociateur, se sont les grévistes de la faim eux-mêmes qui se chargent avec la négociation, se sont eux qui déterminent jusqu'où ils veulent aller.

7. La délégation exécute seulement les décisions des grévistes de la faim et les soutienne à 100 % jusqu' à la fin.

8. Il n'est pas préférable de constituer une délégation sans grévistes de la faim. Lors des contacts avec le ministère, le cabinet ou l'Office des Etrangers, une délégation des grévistes de la faim sera toujours présente, ainsi lors des négociations.

9. Au début de la grève de la faim vous organisez une conférence de presse accompagné d'un dossier de presse pour tous les journalistes . L'expérience nous montre que des conférences de presse à des moments ultérieures n'ont pas beaucoup d'intérêts, des communications de presse bien formulées et bien diffusées ont beaucoup plus d'impact.

La presse est intéressée uniquement aux faits sensationnels. Quelqu'un d'hospitalisé n'est plus un fait sensationnel mais il faut bien le faire savoir dans une communication de presse. Pour cela, il est important qu'un groupe de soutien se charge de réfléchir à des actions spectaculaires pour garder la grève de la faim dans l'actualité. Veillez à ce que ces actions ne s'ébruitent pas et uniquement quelques journalistes sont mis au courant personnellement.

10. Associez le plus possible d'associations à votre action, si vous pouvez impliquer les syndicats vous aurez plus de chance d'aboutir..

11. Essayez de constituer un groupe de soutien ou un comité des voisins pour soutenir votre action. **N'oubliez pas que les grévistes de la faim ont toujours le dernier mot, c'est leurs action. Ne permettez pas que des groupes de soutien utilisent la grève de la faim pour leur propres objectifs.**

12. En permanence, les grévistes de la faim sont mis au courant de tout. Réunissez vous à tout moment pour communiquer les choses importantes, des actions à mener, des décisions à prendre. **Veillez à ce que tout le monde est en mesure de tout comprendre.** Ce n'est pas toujours facile, surtout si au sein du groupe on parle différentes langues.

13. Il est préférable que le porte-parole de la délégation et d'autres responsables font chaque jour le tour de tous les grévistes pour les encourager, pour entendre leurs questions et leurs soupirs. **Dans le processus vers le succès, les encouragement sont très important.**

14. Veillez à ce qu'il y ai un règlement interne à propos de la propreté, la discipline, le vol, la sécurité, etc...

15. Veillez à ce que la communication avec les médias et le monde extérieur, se passe toujours dans les deux langues du pays, respectivement de préférence par une personne néerlandophone

et francophone. Ceci est important autant pour les contacts avec la presse qu'avec les politiciens.

16. La presse, les responsables politiques et les syndicats sont mis au courant des événements d'une manière régulière. Ceci peut se faire par des contacts personnels ou par des e-mails. Encouragez tout le monde à participer à la recherche de solutions.

17. Chaque gréviste possède un GSM avec les numéros de téléphone des médecins disponibles et le porte-parole de son groupe et de la délégation. (c'est important en cas d'hospitalisation ou d'expulsion)

18. Quelqu'un du groupe médical explique, point par point, "le manuel médical pour une grève de la faim" afin que chaque gréviste comprenne ce qu'il faut faire et pas faire sur le point médical pour avoir les moins possible de séquelles après la grève de la faim.

19. Chaque gréviste de la faim indique une personne de confiance à qui il confie, par écrit, ses dernières volontés. La confusion peut intervenir après une longue période de jeûne, il est important que la personne de confiance peut exprimer à ce moment là, les volontés du gréviste.

20. Des juristes seront présent pour expliquer le côté juridique.

### **3. A quoi vous pouvez vous attendre.**

1. Vous pouvez vous attendre à beaucoup d'opposition et une lutte extrêmement difficile.

2. Vous pouvez vous attendre à la souffrance physique, surtout après plus de 30 jours.

3. La confusion psychologique et le désir d'abandonner peuvent s'installer. Au début, il est facile de dire "jusqu'à la fin", mais plus tard il est extrêmement difficile de maintenir.

4. Les autorités politiques feront pression et voudront briser la grève de la faim.

Freddy Roosemont, le directeur-général de l'Office des Etrangers, et d'autres personnalités viendront vous dire que vous n'obtiendrez jamais des papiers, que vous feriez mieux d'arrêter la grève de la faim, que cette grève est du chantage, que le ministre ne cèdera jamais, que personne n'a jamais obtenu des papiers par une grève de la faim, etc...

Dans une phase ultérieure, ils reviendront pour vous proposer éventuellement un séjour de 3 mois en Belgique pour vous rétablir. (carte orange)

Encore plus tard une rumeur publique circulera disant que les lieux seront évacués et que tout le monde sera conduit à l'hôpital. Ne vous faites pas avoir ! Une évacuation est difficile à exécuter et il est peu probable que le bourgmestre donnera sa permission.

**Veillez que vous êtes bien préparés et ne leur laissez aucune chance de vous décourager.**

**La motivation et l'encouragement des Belges sont nécessaire pour une réussite.**

5. En cas d'hospitalisation d'un gréviste, celui-ci peut seulement continuer la grève de la **faim**, à condition **qu'il a préalablement établi un document déclarant explicitement qu'il ne désire pas se nourrir et qu'il exige la possibilité de quitter l'hôpital à tout moment sur propre responsabilité. En Belgique il est interdit de vous conduire à l'hôpital ou de vous nourrir contre votre gré.** Au besoin, vous pouvez poursuivre la grève de la faim dans un autre endroit.

#### **4. Ce que vous ne pouvez pas faire pendant la grève de la faim.**

1. Ne donnez pas l'occasion aux autorités, politiciens ou d'autres personnes de parler avec des grévistes de la faim pour ainsi dire expliquer la loi, les conséquences de la grève de la faim ou le point de vue du ministre ou/et l'Office des Etrangers ... Ils ont tous l'intention de briser la grève de la faim et de démotiver les participants. **Laissez vous informez sur la loi d'immigration par des avocats spécialisés ou par d'autres personnes solidaires qui se sont spécialisées.**

2. Vous ne pouvez pas négliger l'avis des médecins. Il faut surtout beaucoup boire !!!

3. Vous ne pouvez quereller ou mettre de l'énergie dans des choses qui n'ont rien à voir avec la grève de la faim. Les problèmes entre vous, qui n'ont rien avoir avec la grève de la faim, vous en discuterez après la grève de la faim.

Ne gaspillez pas votre énergie, vous en avez durement besoin.

4. Vous ne pouvez pas accepter que certains grévistes aient des papiers et d'autres pas. Vous avez commencé la grève de la faim ensemble et vous resterez solidaire jusqu'au bout. Ne laissez pas fractionner le groupe.

5. Vous ne pouvez pas hésiter ou réfléchir sur des propositions que vous ne pouvez jamais accepter. Soyez clair vis à vis de l'Office des Etranger, c'est mieux pour tout le monde.

En cas d'un compromis raisonnable, répondant à vos exigences, acceptez le.

(pensez à la solution donnée dans l'église du Beguinage : demandé carte blanche pour un an avec permis de travail C. Le compromis accepté : 9 mois carte blanche et permis de travail C. Ce compromis était acceptable, une carte orange pour trois mois n'était pas acceptable)

#### **5. Lors de l'acceptation d'un compromis et/ou la fin de la grève de la faim.**

1. Lors d'un accord, la liste des grévistes de la faim qui doivent être régularisés, est remise à l'Office des Etrangers.

2. Après la remise de la liste, **suspendez** la grève de la faim pour un ou deux jours, jusqu'à ce que tout le monde aient des papiers. Laissez partir ces papiers vers les communes et le double vers vos avocats ou vers le porte-parole de la délégation ou une autre personne de confiance, et non vers les grévistes. Cette personne rassemble **tous** les papiers et les amènent à l'endroit de la grève de la faim. C'est important, car c'est un contrôle que tout le monde soit régularisés sans oublier personne.

3. Ne commencez pas directement à manger. D'abord il faut boire de la soupe et petit à petit vous commencez à manger. Le groupe de la santé vous remettra un document avec des conseils médicaux.

4. Le suivi médical : **tout le monde doit se rendre chez son médecin généraliste** avec sa fiche médicale. Il est très important de détecter toutes les lésions suite à la grève de la faim pour les traiter immédiatement.

5. Accompagnement et suivi de la recherche du travail : indiquez une personne responsable pour

tous les grévistes de la faim.

6. Dans les trois semaines qui suivent la fin de la grève de la faim, organisez une petite fête où tout le monde peut se rencontrer : grévistes et toutes les personnes qui ont aidées.

## **6. Quel résultat vous pouvez obtenir ?**

### **1. A condition que vous avez la motivation et le courage de persister...**

Tenant compte des expériences acquises, des déclarations récentes de Annemie Turtelboom, ministre de l'asile et de la migration et de Fr. Roosemont, directeur-générale de l'Office des Etrangers, nous pouvons conclure que :

- Après quelques semaines du début de la grève de la faim, on peut éventuellement obtenir un certificat de 3 mois de délai de départ de la Belgique (carte orange)
- Après plusieurs semaines de grève de la faim : éventuellement un certificat de 6 mois de délai de départ de la Belgique (carte orange) et éventuellement un permis de travail B.
- *Après plus de 50 jours de grève de la faim et à condition que vous êtes très affaiblis : vous pouvez obtenir éventuellement un vrai permis de séjour de 9 mois ou d'un an, accompagné du permis de travail C. Vous obtenez alors la carte blanche comme preuve d'inscription dans le registre des étrangers. Après autant de jours de grève de la faim, le ministre peut se justifier disant que ce n'est pas une régularisation mais un permis de séjour temporaire pour des raisons médicales*  
*Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les différents permis de séjour et permis de travail chez votre avocat*

### **2. Si vous arrêtez sans accord acceptable, vous n' obtiendrez rien.**

### **3. La possibilité d' "un accident" n'est pas à exclure. (décès précoce ou des lésions physique ou psychique)**

**Il faut faire un bilan** : à gauche tous les risques que vous prenez, à droit les papiers. Des papiers qui vont vous permettre de vivre une vie normal. Une nouvelle vie.

N'oubliez pas non plus qu' avec votre grève de la faim, vous mettez le gouvernement sous pression, pour chercher des solutions pour tous les sans papiers.